

*Lynne Swanson
Maple Sandbox
présenté le 7 mai 2014
pour la comparution devant le groupe sur l'accord intergouvernemental et la Foreign
Account Tax Compliance Act (FATCA) du Comité des Finances
le 14 mai 2014
(partie 5, projet de loi C-31)*

***LA Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : les droits
des Canadiens c. les exigences d'un gouvernement étranger***

La Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : les droits des Canadiens c. les exigences d'un gouvernement étranger
Lynne Swanson

SIMPLE QUESTION

Le 25 novembre 2013, des blogueurs des sites Maple Sandbox et Isaac Brock Society se sont adressés au ministre des Finances Jim Flaherty. Nous avons posé une simple question. *Est-ce que tous les citoyens et résidents canadiens ont les mêmes droits en vertu des lois canadiennes et de la Charte canadienne des droits et libertés?*

Le ministre Flaherty et son successeur n'ont jamais répondu directement à cette question. Cependant, le 5 février 2014, nous avons reçu une réponse claire. La réponse est « non ».

Nous n'aurions jamais cru vivre un tel jour au Canada : c'est le jour où nous avons appris que notre gouvernement canadien dérogerait à toutes les lois canadiennes en faveur d'un gouvernement étranger; c'est le jour où nous avons appris que notre gouvernement croit que les droits des citoyens canadiens sont assujettis aux actes d'intimidation d'un gouvernement étranger, et c'est le jour où nous avons appris que les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés peuvent être écartées pour satisfaire aux exigences d'un gouvernement étranger.

SIMPLE SOLUTION

La FATCA constitue un dossier extrêmement compliqué. Pourtant, pour un million de Canadiens, il y a essentiellement une simple question que nous avons posée au ministre des Finances.

La solution à la FATCA est également simple. Au nom du million de Canadiens et leurs familles touchés par cette loi, je propose la modification suivante à la *Loi d'exécution du budget* :

Nonobstant toute autre disposition de la présente loi ou du présent accord, pour tout ce qui touche à la mise en œuvre de la présente loi et de l'Accord, une « personne des États-Unis » et une « personne désignée des États-Unis » ne désigneront aucun citoyen canadien ou résident permanent légal résidant d'habitude au Canada.

Je recommande aussi la suppression de l'article qui déroge à toutes les autres lois canadiennes.

CITOYENNETÉ

Nous sommes des Canadiens d'abord et avant tout.

Nous sommes des citoyens et résidents canadiens respectueux des lois, dignes de confiance et qui paient leurs impôts. Bon nombre d'entre nous vivons ici depuis des décennies ou y ont vécu leur vie entière. Nous sommes établis partout, de l'Atlantique au Pacifique jusqu'en Arctique. Nous avons étudié, travaillé, gagné notre vie, pris notre retraite, élevé des enfants nés au Canada, fait du bénévolat, voté, participé à la vie de notre quartier, donné à des organismes de bienfaisance canadiens, économisé, investi, planifié pour l'éducation de nos enfants, leur invalidité ou la nôtre, et avons payé nos impôts avec diligence aux gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Le 5 février 2014, le gouvernement canadien nous a montré que nous étions des citoyens de seconde classe avec beaucoup moins de droits que tous les autres Canadiens en raison du lieu de notre naissance.

Le secrétaire d'État aux finances, Kevin Sorenson, a déclaré à la Chambre des communes que nous sommes des « citoyens américains qui sont au Canada ». Les membres du Comité des Finances nous ont appelés des « citoyens américains ».

Il est insultant de se faire désigner par l'appellation « citoyens américains qui sont au Canada ». Nous sommes des Canadiens.
Notre gouvernement nous a trahis en plaçant notre pays de naissance au-dessus du pays que nous avons choisi.

Si le Canada avait signé un accord avec les gouvernements de la Chine, de la Russie, de l'Inde, de l'Iran, du Mexique ou de l'Érythrée concernant la communication de renseignements financiers personnels sur des Canadiens nés dans ces pays, une clameur de protestation s'élèverait. Je doute que cette situation se produise. Les Canadiens nés aux États-Unis devraient avoir le droit comme tous les autres Canadiens de gérer leurs finances en toute confiance et en toute confidentialité.

La plupart d'entre nous nous considérons comme des citoyens ayant la double nationalité. Cependant, même le département d'État américain convient que nous sommes d'abord et avant tout des Canadiens lorsque nous sommes au Canada.

Position du département d'État américain

« La règle généralement admise, souvent considérée comme une règle de droit international, est que quiconque a la double nationalité et réside dans l'un des deux pays dont il a la nationalité prête allégeance officiellement à ce pays et que ce dernier a le droit d'exercer ses prétentions sans ingérence de l'autre pays. »

ET

Politique américaine concernant la double nationalité : lorsqu'un citoyen américain est dans l'autre pays de sa double nationalité, ce pays peut faire valoir la primauté de ses prétentions à l'égard de cette personne.

Nous avons prêté allégeance au Canada. Pour un grand nombre d'entre nous, c'est notre SEULE allégeance. Nous demandons que le Canada exerce ses prétentions à notre égard sans ingérence de l'autre pays, à savoir les États-Unis.

L'adoption de la modification proposée à la Loi donnerait l'assurance que le Canada exerce ses prétentions à l'égard des citoyens et résidents canadiens honnêtes et respectueux des lois et les protège.

CE QUE LA FATCA SIGNIFIE POUR LES CANADIENS

Le Canada et les États-Unis ont depuis longtemps une convention fiscale qui est efficace. Cette convention pourrait être un modèle pour le monde pour la lutte contre l'évasion fiscale à l'étranger.

Le Canada se prépare plutôt à permettre à un gouvernement étranger de saisir les dossiers personnels financiers et juridiques de citoyens et résidents canadiens. La FATCA permet d'exiger ce qui suit :

Montant total de l'actif
Soldes bancaires.

Toutes les transactions
Numéros de compte
Renseignements d'identification personnels
Autres renseignements demandés par le fisc américain, l'Internal Revenue Service (IRS)

Ni le Canada ni les États-Unis n'imposent les revenus en fonction du montant de l'actif, des soldes bancaires ou des transactions. Cela soulève donc deux questions très claires.

Pourquoi les États-Unis exigent-ils ces renseignements?

Pourquoi le Canada est-il prêt à recueillir les renseignements et à les fournir?

VIE PRIVÉE

Le gouvernement du Canada prétend que l'accord intergouvernemental et la *Loi d'exécution du budget* dissiperont des inquiétudes concernant la vie privée en supplantant les lois actuelles sur la vie privée et en confiant la collecte des renseignements à l'Agence du Revenu du Canada qui les transmettra à l'Internal Revenue Service des États-Unis.

Cela ne règle rien. Cela expose plutôt les Canadiens nés aux États-Unis à un double risque.

Agence du Revenu du Canada (ARC) : Les renseignements à transmettre en vertu de la FATCA vont beaucoup plus loin que ce qui est exigé de tous les autres contribuables canadiens. Actuellement, seulement le revenu est déclaré. La liste exhaustive ci-dessus montre la quantité beaucoup plus grande de données qui seront transmises.

En 2013, la commissaire à la protection de la vie privée du Canada a indiqué :

La vérification a révélé que les renseignements personnels des contribuables n'avaient pas été protégés comme ils auraient dû l'être. Pendant des années, l'accès inapproprié à des milliers de dossiers est passé inaperçu en raison de points faibles dans les principales pratiques en matière de protection de la vie privée et de sécurité.

Cette situation a touché des renseignements beaucoup moins nombreux que l'ensemble des données qui sera transmis dans le cadre de la FATCA.

Le mois dernier, 900 numéros d'assurance sociale ont été soutirés à l'ARC par un pirate informatique adolescent. L'ARC n'a pas dit au public si d'autres renseignements avaient été volés. On ne peut qu'imaginer le degré de vulnérabilité auquel seraient soumis les Canadiens si un nombre encore plus élevé de données de nature délicate était confié à l'ARC.

Enfin, pour exposer la situation simplement, les renseignements financiers des Canadiens sont confidentiels. Ne serait-ce que pour cette raison, ils ne devraient pas être communiqués par respect de leur caractère confidentiel. Je suis certaine que certains élus s'opposeraient vivement à ce que des renseignements de cette nature les concernant soient communiqués. Je suis aussi convaincue que ces élus recevraient un déluge de plaintes de la part de Canadiens tenus de divulguer ce genre de renseignements.

Internal Revenue Service : L'IRS reconnaît que les vols d'identité ont pris une ampleur « épidémique » et les renseignements en cause sont beaucoup moins nombreux que les données assujetties à la FATCA. Les Canadiens n'ont pas confiance en l'IRS.

L'IRS prévoit aussi des pénalités horribles pour le défaut de déclarer des actifs entièrement gagnés, épargnés, investis et imposés au Canada.

Autres utilisations : Le gouvernement canadien prétend qu'il a tenté de s'assurer que les données ne servent pas à d'autres fins que l'imposition. Pourtant, voici ce qu'a déclaré l'Investigations Committee du Congrès américain [traduction] :

Bien que la FATCA soit structurée pour s'attaquer au problème de l'évasion fiscale à l'étranger, les renseignements sur les comptes à l'étranger ont une importance qui déborde du cadre de l'imposition. Ils peuvent influencer sur des situations mettant en cause le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, le financement de terroristes, des actes de corruption, des fraudes financières et plusieurs autres violations de la loi et crimes. Compte tenu de la portée de la divulgation de données sur les comptes à l'étranger, les règles concernant l'orientation et la mise en œuvre de la FATCA devraient prévoir la création de formulaires de compte FATCA n'équivalant pas à des déclarations de revenus, mais à des déclarations de comptes bancaires étrangers (DCBE) qui peuvent être transmis aux organismes d'exécution de la loi, de réglementation et de sécurité nationale. Les institutions financières étrangères ne sont pas après tout, des contribuables américains ne fourniront pas de données fiscales au nom de leurs clients américains; elles transmettront plutôt des données sur les comptes des personnes des États-Unis.

Cette demande devrait alarmer quiconque prend des décisions à propos de la communication de renseignements touchant des Canadiens respectueux des lois à un gouvernement étranger. En outre, les récentes révélations provenant des États-Unis à propos de l'organisme gouvernemental de renseignements relatifs aux données électroniques, la National Security Agency (NSA) et PRISM, le programme spécial de coopération entre la NSA et les géants du web pour l'accès aux données, devraient troubler les représentants du gouvernement canadien.

En résumé, utiliser l'ARC comme intermédiaire auprès d'un gouvernement étranger ne dissipe pas les inquiétudes des Canadiens touchant la confidentialité de leurs renseignements financiers personnels, mais les aggrave plutôt.

COMPTES

En vertu de la FATCA, les exigences en matière de communication de renseignements portent sur tous les comptes pour lesquels une « personne des États-Unis » a un pouvoir de signature. Cela comprend le compte conjoint détenu par des époux nés au Canada ou dans d'autres pays. Il s'agit clairement d'une invasion de la vie privée financière des couples, des familles et des partenaires canadiens.

En outre, selon les dispositions de la FATCA, il faut transmettre les renseignements sur les comptes pour lesquels une « personne des États-Unis » peut avoir un pouvoir de signature dans une entreprise, un centre médical, un organisme bénévole, confessionnel, de bienfaisance, ou tout autre organisme. Cela pourrait avoir des répercussions sur les entreprises possédées ou exploitées par des Canadiens nés aux États-Unis ainsi que sur l'emploi de Canadiens nés aux États-Unis et leur participation à des activités bénévoles ou des organismes de bienfaisance.

CANADIENS TERRORISÉS

L'IRS et le Trésor américain terrorisent les Canadiens avec des menaces de pénalités horribles pour le défaut de déclarer des actifs financiers, gagnés, épargnés, investis et imposés au Canada. Ils profèrent aussi des menaces de poursuites criminelles et de peines d'emprisonnement.

Des Canadiens respectueux des lois et honnêtes ont passé de nombreuses nuits blanches, ont été touchés par de graves problèmes de santé, ont vécu des tensions dans leur mariage et des difficultés au travail en raison du cauchemar que représente cette loi. Certaines personnes ont même envisagé le suicide.

Les Canadiens sentent que leurs droits ont été violés par cette invasion planifiée de leur vie privée. Pour les personnes qui détiennent d'autres pouvoirs de signature, la situation est même pire.

Les citoyens canadiens nés aux États-Unis qui sont des trésoriers, des contrôleurs, des directeurs financiers ou des gens occupant un poste semblable qui ont un simple pouvoir de signature sur les comptes bancaires de leur entreprise verront leur identité transmise à l'IRS par l'ARC. Les noms des avocats qui sont des partenaires dans des cabinets juridiques et qui ont un pouvoir de signature sur les comptes fiduciaires de client seront transmis à l'IRS. L'IRS s'attend à ce que toutes ces personnes, ainsi que le trésorier du comité des finances de l'église de votre paroisse, de la mosquée ou de la synagogue qui a un pouvoir de signature sur les fonds pour le bingo paroissial transmettent des états financiers complets à l'IRS. Les organismes de ces personnes ne l'accepteront pas et un grand nombre de ces personnes pourraient perdre leur emploi.

La FATCA a beaucoup plus de conséquences que l'échange d'information. ***La FATCA, c'est la collecte de données. Les données constituent les connaissances. Les connaissances donnent du pouvoir. Le pouvoir, c'est le contrôle.***

Le gouvernement canadien permet à une puissance étrangère de contrôler et de terroriser ses citoyens. Notre gouvernement doit défendre les intérêts des Canadiens.

FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX

Les Canadiens doivent se faire entendre du Parlement. Finances Canada a reçu des présentations de plus de 400 pages formulées par des Canadiens au sujet de la FATCA. Selon les responsables de l'Accès à l'information, ces documents ne sont pas remis au Comité des Finances ou au Parlement.

Ce qui laisse les Canadiens avec cette question : ***Quel était le but de répondre à cette demande de présentations ?***

Au nom des Canadiens, je vous implore d'écouter notre point de vue. Je vous prie de lire ces documents. Sachez comment se sentent les Canadiens sacrifiés sur l'autel de la FATCA.

SOUVERAINETÉ CANADIENNE

[Traduction]

La FATCA a des conséquences extraterritoriales considérables. Les banques seraient transformées en succursales de l'IRS et de graves inquiétudes surviendraient au sujet de la protection des renseignements personnels des Canadiens. (ministre canadien des Finances, Jim Flaherty, 16 septembre 2011)

[Traduction]

La FATCA est l'exemple parfait du problème de l'extraterritorialité...Elle menace d'éroder la souveraineté canadienne. (Terry Campbell, président de l'Association des banquiers canadiens, 12 août 2012)

Ces déclarations sont encore vraies. Le Canada a abandonné sa souveraineté, ses lois ainsi que les droits et la vie privée d'un million de Canadiens et leurs familles aux mains d'un gouvernement étranger.

LE CONGRÈS A PARLÉ. LE PARLEMENT DOIT S'EXPRIMER.

Le 6 mai, un membre du Comité des Finances a dit que le Congrès avait parlé.

Oui, le Congrès a déclaré unilatéralement au Canada et aux pays du monde entier qu'ils doivent changer leurs lois et violer leurs constitutions pour satisfaire aux lois américaines ou sinon faire l'objet de sanctions économiques.

Il est temps maintenant que le Parlement s'exprime. Le Canada doit refuser de refuser d'être la cible de menaces économiques. Le Canada doit faire valoir ses prétentions à l'égard de ses citoyens et résidents et les protéger des exigences des gouvernements étrangers.

SOMMAIRE ET RECOMMANDATIONS

Le Parlement a l'obligation de protéger les résidents et citoyens canadiens des exigences des pays étrangers.

Recommandations

1. Le Parlement devrait adopter la modification suivante à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* :

Nonobstant toute autre disposition de la présente loi ou du présent accord, pour tout ce qui touche à la mise en œuvre de la présente loi et de l'Accord, une « personne des États-Unis » et une « personne désignée des États-Unis » ne désigneront aucun citoyen canadien ou résident permanent légal résidant d'habitude au Canada.

2. Le Parlement devrait supprimer l'article de la *Loi d'exécution du budget* qui déroge à toutes les autres lois canadiennes.
3. Le Parlement devrait faire valoir les prétentions du Canada à l'égard de ses citoyens et résidents sans ingérence des États-Unis en les protégeant à l'aide des dispositions de nos lois, de la Constitution et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Veillez assurer que tous les Canadiens ont les mêmes droits en vertu des dispositions de nos lois, de la Constitution et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Lynne Swanson
Cofondatrice et coadministratrice
Maple Sandbox

Maple Sandbox est le site d'un réseau social de Canadiens et de gens d'autres pays qui luttent contre la tentative d'invasion de l'IRS dans nos vies honnêtes.